

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 5 avril 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 29 mars 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, M. M. Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIK, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Éric POLAERT donne pouvoir à M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Odile DUWEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Jean-Claude MAHY donne pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Marc GUILLEZ, M. Samuel DECAUX, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.14

PORTANT DEFINITION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Préambule :

Par délibération 2014.37 du 16 avril 2014, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS) a fixé les indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents de la CCPS.

Pour mémoire, celles-ci s'élevaient à 40% de l'indice brut 1015 pour le Président et à 18% de l'indice brut 1015 pour les sept vice-présidents désignés par la délibération 2014.36.

Au 1^{er} janvier 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base de calcul, de 1015 à 1022 ;
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6% au 1^{er} février 2017.

Tenant compte de ces éléments, les services de la Préfecture du Nord, sollicite la CCPS afin de régulariser la situation pour l'année 2017.

Vu la délibération 2014.35 du 16 avril 2014 relative au nombre de Vice-présidents,

Vu la délibération 2014.36 du 16 avril 2014 relative à l'élection des Vice-présidents,

Vu la délibération 2014.37 du 16 avril 2014 relative aux indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de maintenir les taux à l'identique et donc de fixer l'indemnité de fonction, à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- ***du président à 40% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;***
- ***des sept vice-présidents à 18% de l'indice brut terminal de la fonction publique.***

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 13/04/17

Le Président,



Georges FLAMENGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 5 avril 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 29 mars 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, M. M. Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Éric POLAERT donne pouvoir à M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Odile DUWEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Jean-Claude MAHY donne pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Marc GUILLEZ, M. Samuel DECAUX, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.15

BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier de Solesmes et que le Compte de Gestion établi par ce dernier comprend l'ensemble des soldes inscrits au bilan de l'année 2016. Il reprend aussi le montant de tous les titres de recettes émis et celui de toutes les dépenses ordonnancées, ainsi que l'ensemble des opérations d'ordres prescrites.

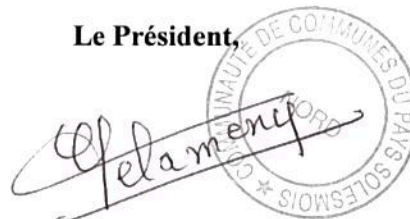
Considérant que toutes les opérations ont été justifiées,

Considérant l'identité des valeurs entre le compte administratif établi par M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois et le compte de gestion présenté par le Trésorier,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte de gestion établi par le receveur.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 13/04/17

Le Président,

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "G. Flamengt". The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS" around the perimeter and a small star in the center.

Georges FLAMENGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 5 avril 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 29 mars 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelynne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, M. Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Éric POLAERT donne pouvoir à M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Odile DUWEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Jean-Claude MAHY donne pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Marc GUILLEZ, M. Samuel DECAUX, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.16

BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016

Préambule :

Monsieur Paul SAGNIEZ, 1er Vice-Président, présente au Conseil communautaire le compte administratif 2016 du budget principal.

L'année 2016 a été marquée, au-delà du fonctionnement habituel :

- en investissement : rachat de l'emprunt relatif à déchetterie de Solesmes ; ceci a permis une économie d'environ 70.000 euros sur les intérêts liés. Contraction d'un emprunt de 500.000 euros dans la perspective du déploiement de la fibre optique sur le territoire du Pays Solesmois. Versement de 50.000 euros de subvention en faveur de Formatech, constituant le dernier acompte sur la subvention totale.
- en fonctionnement : versement d'une subvention exceptionnel de 80.950 euros au budget annexe bâtiment relais. Départ de la DGS en septembre 2015 et arrivée de son successeur en avril 2016 ; départ du chef pôle affaires générales en août 2016 et arrivée de son successeur en octobre 2016.

Le résultat cumulé 2016 de la section d'investissement présente un excédent de 855.888,35 euros compte tenu de l'intégration de l'emprunt relatif au déploiement de la fibre optique. Le remboursement de l'emprunt racheté ne sera réalisé que sur l'exercice 2017.

Le compte administratif 2016 fait ressortir un excédent cumulé de fonctionnement avant affectation de 1.701.013,52 € (comprenant un résultat brut de l'exercice 2016 de 383.908,73 €).

Section d'investissement	Dépenses (-)	Recettes (+)	Résultat
	Résultat de l'année 2015		
Mouvements année 2016	517.606,42 €	1.325.951,43 €	808.345,01 €
Résultat Cumulé exercice 2016			855.888,35 €
Excédent 2016			+ 855.888,35 €

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultat
	Résultat de l'année 2015		
Part affectée à l'investissement			0
Mouvements année 2016	5.831.598,18 €	6.215.506,91 €	383.908,73 €
Résultat Cumulé de l'année N			1.701.013,52 €
Résultat cumulé avant affectation (excédent)			+ 1.701.013,52 €

Envoyé en préfecture le 13/04/2017

Reçu en préfecture le 13/04/2017

Affiché le

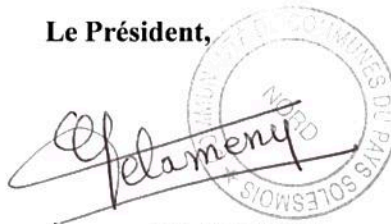
SLOW

ID : 059-245901038-20170405-2017_16-DE

***Le Président sort de la salle et ne participe pas au vote.
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif 2016
du budget principal de la Communauté de communes du Pays Solesmois.***

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 13/04/17*

Le Président,

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "G. Flamengt". The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS" around the perimeter and "M 2017" in the center.

Georges FLAMENGT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 5 avril 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES

Convocation du 29 mars 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, , Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIK, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Titulaires absents avant donnés pouvoir : M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Éric POLAERT donne pouvoir à M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Odile DUWEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Jean-Claude MAHY donne pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Marc GUILLEZ, M. Samuel DECAUX, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.17

BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

Préambule :

L'instruction budgétaire M14 précise que le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif à la clôture de l'exercice doit faire l'objet d'une affectation.

L'assemblée délibérante peut décider que le résultat soit consacré en tout ou partie soit au financement de la section d'investissement, soit à celui de la section de fonctionnement. Le résultat doit en priorité couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement lorsqu'elle présente un besoin de financement.

Le compte administratif fait ressortir un excédent cumulé de fonctionnement de 1.701.013,52 €.

Il n'y a pas lieu de couvrir un déficit d'investissement puisque le résultat définitif cumulé de la section est excédentaire de 855.888,35 €.

Il est néanmoins proposé d'affecter 1.501.013,52 € à la section d'investissement afin de financer les programmes de travaux à venir.

Section d'investissement	Dépenses (-)	Recettes (+)	Résultat
Résultat de l'année 2015			47.543,34 €
Mouvements année 2016	517.606,42 €	1.325.951,43 €	808.345,01 €
Résultat Cumulé exercice 2016			855.888,35 €
Excédent 2016			+ 855.888,35 €

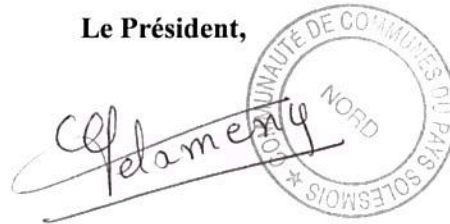
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat de l'année 2015			1.317.104,79 €
Part affectée à l'investissement			0
Mouvements année 2016	5.831.598,18 €	6.215.506,91 €	383.908,73 €
Résultat Cumulé de l'année N			1.701.013,52 €
Résultat cumulé avant affectation (excédent)			+ 1.701.013,52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de la manière suivante :

- **Excédent d'investissement reporté : 855.888,35€ (Recettes d'investissement N+1 : R001)**
- **Virement à la section d'investissement : 1.501.013,52 € (recettes d'investissement N+1 : 1068)**
- **Part d'excédent affectée en réserves : 0€**
- **Excédent de fonctionnement reporté : 200.000,00 € (Recettes de fonctionnement N+1 : R002)**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 13/04/17

Le Président,



Georges FLAMENGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 5 avril 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 29 mars 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, M. Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Éric POLAERT donne pouvoir à M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Odile DUWEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Jean-Claude MAHY donne pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Marc GUILLEZ, M. Samuel DECAUX, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.18

BUDGET PRINCIPAL CCPS : BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT DEFINITION DES TAXES DIRECTES ET COTISATIONS LOCALES POUR L'EXERCICE 2017

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,

Vu le rapport d'orientation budgétaire dont a pris acte le Conseil communautaire par la délibération 2017.01 du 8 février 2017,

Considérant le débat d'orientation budgétaire ayant eu lieu le 8 février 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de maintenir au titre de l'année 2017 les taux d'imposition des 3 taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti), pour mémoire augmentés une seule fois de 1.4% en 2014, et la cotisation foncière des entreprises, de la façon suivante :

Taxes directes locales	Taux d'imposition 2017
Taxe d'habitation	13,15%
Taxe foncière (bâti)	1,39%
Taxe foncière (non bâti)	7,11%
Cotisation foncière des entreprises	29,21%

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 13/04/17*

Le Président,

Georges FLAMENGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 5 avril 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 29 mars 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelynne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, M. Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIK, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Titulaires absents avant donnés pouvoir : M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Éric POLAERT donne pouvoir à M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Odile DUWEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Jean-Claude MAHY donne pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Marc GUILLEZ, M. Samuel DECAUX, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.19

BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT DEFINITION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE (TEOMI) POUR L'EXERCICE 2017

Préambule :

Les établissements publics de coopération intercommunale, dès lors qu'ils bénéficient de la compétence obligatoire prévue à l'article L2224-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), c'est-à-dire la collecte et le traitement des déchets des ménages, et qu'ils assurent au moins la collecte des déchets, peuvent financer les dépenses par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Depuis 2014, ce taux est harmonisé à l'échelle de l'ensemble du territoire de la CCPS. Il était de 15,88% en 2014. Pour rappel, toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie (TFB) l'est aussi à la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM).

Le taux de TEOM permet d'estimer la recette attendue à 954.694,00 € selon le détail ci-après :

	Estimation des bases d'imposition de 2017	Proposition de taux 2017	Produits attendus
Beurain	104.360 €	11.04%	11.521 €
Bermerain	377.767 €		41.705 €
Capelle	79.081 €		8.731 €
Escarmain	216.597 €		23.912 €
Haussy	803.746 €		88.734 €
Montrécourt	139.926 €		15.448 €
Romeris	221.634 €		24.468 €
Saulzoir	1.014.329 €		111.982 €
Solesmes	2.965.224 €		327.361 €
Sommaing	192.623 €		21.266 €
Saint Martin	245.723 €		27.128 €
Saint Python	698.651 €		77.131 €
Vendegies	590.541 €		65.196 €
Vertain	282.145 €		31.149 €
Viesly	715.240 €		78.963 €
TOTAL	8.647.589 €		TOTAL
			Total N- 1 : 953.736 €

En outre, la Communauté de communes du Pays Solesmois a institué une part incitative à la TEOM pour tenir compte de la quantité de déchets produits par délibération 2014.102 du 14 octobre 2014 et ce, depuis le 1^{er} janvier 2015. La TEOM incitative (TEOMI) est mise en œuvre. Le montant de la part variable est liée à la consommation du service par l'utilisateur calculée grâce au nombre de levées réalisées sur l'année. La part variable est estimée à 341.918,00 € pour l'année 2017.

La fixation du tarif de la levée résulte d'un calcul prenant en compte, dans la part fixe, le coût de fonctionnement du service et les coûts de collecte ; dans la part variable, les coûts de collecte et de traitement des déchetteries, les coûts du tri et de l'incinération.

Le prix du litre collecté est maintenu au montant fixé en 2016, soit 0,0135€/litre.

Le renouvellement des marchés publics de collecte ayant commencé en début d'année 2016, et dans un souci de consolidation des variables observées pendant la 1^{ère} année de mise en œuvre, il est prématuré d'envisager une baisse du tarif au litre de la levée d'ordures ménagères.

Ainsi, le montant de TEOMI prévu au budget prévisionnel de 2017 s'élève à 1.296.611,88 €.

Vu le code général des impôts dont l'article L2224-13,

Vu le code général des impôts, dont les articles 1520, 1609 bis, 1609 quinquies C, 1609 nonies A ter, 1609 nonies B et 1609 nonies D, 1636 B sexies et 1639 A,

Vu la délibération n°2014.102 du 14 octobre 2014 instaurant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative à compter du 1^{er} janvier 2015,

Considérant l'évaluation du taux de la TEOM pour l'année 2016, celle pour l'année 2017 avec pour part variable un montant de 341.918,00 €,

Considérant l'évolution des recettes et des dépenses réelles sur les exercices précédents, le budget prévisionnel 2017 tend vers l'équilibre. Le test est encourageant. Néanmoins, la sensibilisation, la pédagogie et le suivi sont des actions indispensables et les efforts allant dans ce sens ne doivent pas être relâchés,

Considérant les dépenses de fonctionnement prévues sur l'année en cours, les opérations diverses et le renfort du message de sensibilisation (la qualité du tri),

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de maintenir :

- le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à 11,04% pour l'année 2017,***
- la part incitative (I) appliquée depuis 2014, à savoir un coût de 0,0135 € le litre d'ordures ménagères pour l'exercice 2017,***
- le nombre de levées effectuées en comptabilisant d'office les 17 levées pour chaque foyer prévues à l'instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitatives (TEOMI).***

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 13/04/17*

Le Président,


Georges FLAMENGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 5 avril 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 29 mars 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, , Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Éric POLAERT donne pouvoir à M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Odile DUWEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Jean-Claude MAHY donne pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Marc GUILLEZ, M. Samuel DECAUX, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.20

BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT APPROBATION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2017

Préambule :

Le tableau ci-dessous précise les subventions de fonctionnement versées aux associations et aux personnes de droit privé pour l'exercice 2017 :

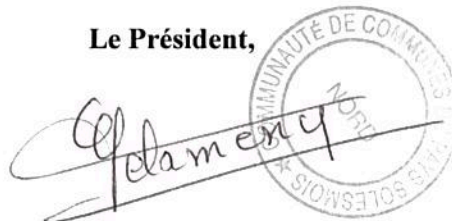
Fonction	Détail	Montant BP 2017
041	Coopération internationale (subvention CICDI MALI)	5.000 €
90	Cambrésis Initiative : aides aux artisans et commerçants <ul style="list-style-type: none"> Pour rappel, dossiers 2016 : 18 000 € 	16.000 €
	Entreprises du territoire de la CCPS : Aides à l'emploi (créations d'emplois liées aux aides à l'investissement selon délibération cadre 2011.096-1 du 14/12/2011) <ul style="list-style-type: none"> Renault minute – Solesmes (2 emplois) : 2 000€ 	2.000 €
	Sous total subventions aux associations - 6574	23.000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'attribution des subventions à verser aux associations et aux personnes de droit privé selon la répartition du tableau ci-dessus pour un total de vingt trois mille (23.000) euros au titre de l'exercice 2017.

Les crédits seront prévus au budget primitif de la Communauté de communes du Pays Solesmois pour l'exercice 2017.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 13/04/17

Le Président,



Georges FLAMENGT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 5 avril 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES

Convocation du 29 mars 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelynne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, , Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIK, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Éric POLAERT donne pouvoir à M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Odile DUWEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Jean-Claude MAHY donne pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Marc GUILLEZ, M. Samuel DECAUX, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.21

BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT VALIDATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Préambule :

L'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 dispose que « *les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement* ».

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés. Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent.

Le président rappelle au Conseil communautaire qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Conformément au rapport d'orientation budgétaire, il propose d'actualiser le tableau des emplois de la Communauté de communes du Pays Solesmois comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins pour l'année 2017 :

- le poste de responsable du pôle urbanisme, environnement et gestion de l'espace, initialement occupé par un Attaché Territorial, est pourvu par un Ingénieur Principal depuis le, 15 mars 2017 ;
- deux postes d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de Première classe sont fermés depuis le 1er janvier 2017 ;
- un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 20h par semaine est fermé depuis le 1er janvier 2017 ;
- le développement de la future Maison des Services à la personne nécessitera deux emplois supplémentaires sous forme de contrat de droit privé. Le chargé d'animation famille sera embauché en emploi d'avenir pour une durée de 3 ans et l'agent d'accueil en CUI. Ces deux emplois permettront de bénéficier d'atténuations de charges.
- la mise en place de la mutualisation des moyens et notamment le lancement du projet « zéro phyto » nécessitera l'embauche de deux à trois agents supplémentaires en CUI.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 03 avril 2017,

Envoyé en préfecture le 13/04/2017

Reçu en préfecture le 13/04/2017

Affiché le

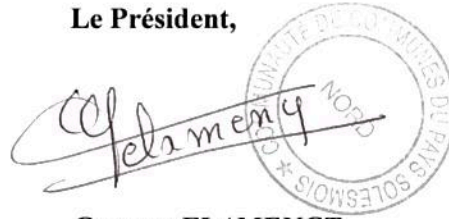
SLOW

ID : 059-245901038-20170405-2017__21-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'actualisation du tableau des effectifs du personnel communautaire joint à la présente délibération et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2017.

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 13/04/17*

Le Président,

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "G. Flamengt". The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS" around the perimeter and a small star at the bottom.

Georges FLAMENGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 5 avril 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 29 mars 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelynne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, M. M. Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Éric POLAERT donne pouvoir à M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Odile DUWEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Jean-Claude MAHY donne pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Marc GUILLEZ, M. Samuel DECAUX, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.22

BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2017

Vu le code général des collectivités territoriales,

Conformément au débat d'orientation budgétaire du 8 février 2017,

Il est proposé d'adopter le budget primitif de la Communauté de Communes du Pays Solesmois comme suit :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédit de fonctionnement au titre de l'année	6.460.754,51 €	6.260.754,51 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)		200.000,00 €
Total	6.460.754,51 €	6.460.754,51 €

Investissement	Dépenses	Recettes
Investissement voté en 2016 y compris le compte 1068	1.397.351,40 €	2.005.035,92 €
Solde d'exécution reporté (001)		855.888,35 €
Total	1.397.351,40 €	2.860.924,27 €

Total Budget	7.858.105,91 €	9.321.678,78 €
---------------------	-----------------------	-----------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, par chapitre le budget primitif 2017 de la Communauté de communes, dont la présentation générale est reprise ci-dessus.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 13/04/17

Le Président,

Georges FLAMENGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 5 avril 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 29 mars 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelynne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, , Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Titulaires absents avant donnés pouvoir : M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Éric POLAERT donne pouvoir à M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Odile DUWEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Jean-Claude MAHY donne pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Marc GUILLEZ, M. Samuel DECAUX, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.23

BUDGET ANNEXE, BATIMENT RELAIS : PORTANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier de Solesmes et que le Compte de Gestion établi par ce dernier comprend l'ensemble des soldes inscrits au bilan de l'année 2016. Il reprend aussi le montant de tous les titres de recettes émis et celui de toutes les dépenses ordonnancées, ainsi que l'ensemble des opérations d'ordres prescrites,

Considérant que toutes les opérations ont été justifiées,

Considérant l'identité des valeurs entre le compte administratif établi par M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois et le compte de gestion présenté par le Trésorier,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte de gestion établi par le receveur.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 13/04/17

Le Président,



Georges FLAMENGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 5 avril 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 29 mars 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelynne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, M. Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIK, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Éric POLAERT donne pouvoir à M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Odile DUWEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Jean-Claude MAHY donne pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Marc GUILLEZ, M. Samuel DECAUX, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.24

BUDGET ANNEXE, BATIMENT RELAIS : PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016

Préambule :

Monsieur Paul SAGNIEZ, 1^{er} Vice-Président, présente au conseil communautaire le compte administratif 2016 du budget annexe, bâtiment relais.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédit de fonctionnement au titre de l'année 2016	6.805,02 €	101.182,66 €
Total	6.805,02€	101.182,66 €

Investissement	Dépenses	Recettes
Investissement réalisé en 2016	3.240,40 €	
Restes à Réaliser	125.617,32 €	
Total	128.857,72 €	

Total Budget	135.662,74 €	101.182,66 €
---------------------	---------------------	---------------------

Le Président sort de la salle et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget annexe, bâtiment relais, de la Communauté de communes du Pays Solesmois

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 13/04/17

Le Président,

Georges FLAMENGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 5 avril 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 29 mars 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelynne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, , Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Éric POLAERT donne pouvoir à M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Odile DUWEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Jean-Claude MAHY donne pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Marc GUILLEZ, M. Samuel DECAUX, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.25

BUDGET ANNEXE, BATIMENT RELAIS : PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

Préambule :

L'instruction budgétaire M14 précise que le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif à la clôture de l'exercice doit faire l'objet d'une affectation.

L'assemblée délibérante peut décider que le résultat soit consacré en tout ou partie soit au financement de la section d'investissement soit à celui de la section de fonctionnement. Mais le résultat doit en priorité couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement lorsqu'elle présente un besoin de financement.

Le compte administratif fait ressortir un excédent cumulé de fonctionnement de 197.425,67 € comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Section d'investissement	Dépenses (-)	Recettes (+)	Résultat
Résultat de l'année 2015			0€
Mouvements année 2016	3.240,40 €		-3.240,40 €
RAR	125.617,32 €		-125.617,32 €
Résultat Cumulé exercice 2016			-128.857,72 €
déficit 2016			-128.857,72 €

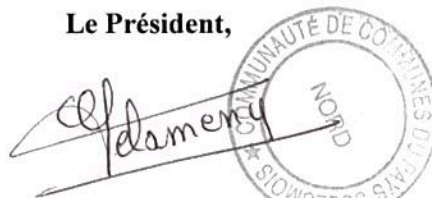
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat de l'année 2015			+103.048,03 €
Part affectée à l'investissement			0 €
Mouvements année 2016	6.805,02 €	101.182,66 €	94.377,64 €
Résultat Cumulé de l'année 2016 avant affectation			197.425,67 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de la manière suivante :

- **Virement à la section d'investissement : 128.857,72 € (recettes d'investissement N+1 : 1068)**
- **Excédent de fonctionnement reporté : 68.567,95 € (Recettes de fonctionnement N+1 : 002).**

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 13/04/17

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Flamengt', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS' around the perimeter and 'NOM' in the center.

Georges FLAMENGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 5 avril 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 29 mars 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, M. M. Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIK, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Éric POLAERT donne pouvoir à M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Odile DUWEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Jean-Claude MAHY donne pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Marc GUILLEZ, M. Samuel DECAUX, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.26

**BUDGET ANNEXE, BATIMENT RELAIS : PORTANT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF
BUDGET ANNEXE BATIMENT RELAIS POUR L'EXERCICE 2017**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Conformément au débat d'orientation budgétaire du 8 février 2017,

Il est proposé d'adopter le budget primitif annexe bâtiment relais de la Communauté de Communes du Pays Solesmois comme suit :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédit de fonctionnement au titre de l'année 2017	80.654,95 €	12.087,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)		68.567,95 €
Total	80.654,95 €	80.654,95 €

Investissement	Dépenses	Recettes
Investissement voté en 2017 y compris le compte 1068	98.414,55 €	227.272,27 €
RAR	125.617,55 €	
Solde d'exécution reporté	3.240,40 €	
Total	227.272,27 €	227.272,27 €

Total Budget	307.927,22 €	307.927,22 €
---------------------	---------------------	---------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, par chapitre, le budget annexe primitif 2017 - bâtiment relais.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 13/04/17

Le Président,

Georges FLAMENGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 5 avril 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 29 mars 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, , Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Titulaires absents avant donnés pouvoir : M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Éric POLAERT donne pouvoir à M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Odile DUWEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Jean-Claude MAHY donne pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Marc GUILLEZ, M. Samuel DECAUX, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.27

**PORTANT DESIGNATION DEUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS SOLESMOIS (CCPS) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION
LOCALE DU CAMBRESIS**

Préambule :

La CCPS adhère à la Mission locale du Cambrésis, et à ce titre doit être représentée au sein du collège des élus siégeant au Conseil d'administration de la mission locale du Cambrésis.

Cette année, le Conseil d'Administration, constitué de membres issus de cinq collèges dont le collège des élus, doit être renouvelé.

Conformément aux statuts de la Mission Locale du Cambrésis, le nombre de sièges est attribué en fonction du nombre d'habitants par tranche de 10.000 entamée. La CCPS doit donc désigner deux représentants.

Pour mémoire, les deux représentants actuels sont Teddy DRILA et Paul SAGNIEZ.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire désigne à l'unanimité M. Teddy DRILA et M. Paul SAGNIEZ pour siéger au Conseil d'administration de la Mission locale du Cambrésis.

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 13/04/17*

Le Président,



Georges FLAMENGT
Georges FLAMENGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 5 avril 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 29 mars 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, M. M. Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNAK, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Titulaires absents avant donnés pouvoir : M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Éric POLAERT donne pouvoir à M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Odile DUWEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Jean-Claude MAHY donne pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Marc GUILLEZ, M. Samuel DECAUX, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.28

PORTANT DESIGNATION DE DEUX DELEGUES CHARGES DE REPRESENTER LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS) AU SEIN DU COMITE DU SIDEN-SIAN AU TITRE DE LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Préambule :

Jusqu'au 31 décembre 2016, les communes membres adhéraient au SIDEN-SIAN pour l'exercice de la compétence « Assainissement ». Depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes membres de la CCPS lui ont transférée la compétence optionnelle « Assainissement ».

L'article L5214-21 II prévoit qu'« une communauté de communes est [...] substituée, pour les compétences qu'elle exerce ou vient à exercer, aux communes qui en sont membres lorsque celles-ci sont groupées avec des communes extérieures à la communauté dans un syndicat de communes ou un syndicat mixte. » La CCPS se substitue donc à ses communes membres et doit désigner deux délégués chargés de la représenter au sein du comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence « Assainissement collectif ».

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, dont les articles L5711-1, L5211-7, L5211-8, L5212-8 L5212-16 et L5214-21,

Vu l'arrêté préfectoral n°144/2016 du 29 décembre 2016 portant modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN et notamment celles visées sous son article VII,

Considérant qu'en vertu des dispositions du II de l'article L.5214-21 du CGCT., la Communauté de communes du Pays Solesmois est substituée au sein du SIDEN-SIAN pour la compétence « Assainissement Collectif » aux communes de BEURAIN, BERMERAIN, CAPELLE, ESCARMAIN, HAUSSY, MONTRECOURT, ROMERIES, SAINT MARTIN SUR ECAILLON, SAINT PYTHON, SAULZOIR, SOLESMES, SOMMAING, VENDEGIES SUR ECAILLON, VERTAIN et VIESLY,

Considérant que la population totale connue au premier janvier 2014 que représente le territoire sur lequel la Communauté de communes du Pays Solesmois a transféré la compétence « Assainissement Collectif » nécessite la désignation de deux délégués chargés de la représenter au sein du Comité du SIDEN-SIAN au titre de cette compétence « Assainissement Collectif ».

Envoyé en préfecture le 13/04/2017

Reçu en préfecture le 13/04/2017

Affiché le

SLOW

ID : 059-245901038-20170405-2017_28-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire désigne à l'unanimité M. Georges FLAMENGT et M. Philippe PAYEN pour représenter la Communauté de communes du Pays Solesmois au sein du comité du SIDEN-SIAN au titre de la Compétence « Assainissement collectif ».

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 13/04/17*

Le Président,



Georges FLAMENGT

Georges FLAMENGT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 5 avril 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES

Convocation du 29 mars 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, M. Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Éric POLAERT donne pouvoir à M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Odile DUWEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Jean-Claude MAHY donne pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Marc GUILLEZ, M. Samuel DECAUX, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.29

PORTANT DESIGNATION D'UN DELEGUE CHARGE DE REPRESENTER LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS) AU SEIN DU COMITE DU SIDEN-SIAN AU TITRE DE LA COMPETENCE « DISTRIBUTION D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE »

Préambule :

Jusqu'au 31 décembre 2016, les communes membres adhéraient au SIDEN-SIAN pour l'exercice de la compétence « Eau ». Depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes membres de la CCPS lui ont transférées la compétence optionnelle « Eau ».

L'article L5214-21 II prévoit qu'« une communauté de communes est [...] substituée, pour les compétences qu'elle exerce ou vient à exercer, aux communes qui en sont membres lorsque celles-ci sont groupées avec des communes extérieures à la communauté dans un syndicat de communes ou un syndicat mixte. » La CCPS se substitue donc à ses communes membres et doit désigner un délégué chargé de la représenter au sein du comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence « Distribution d'Eau Destinée à la Consommation Humaine ».

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, dont les articles L5711-1, L5211-7, L5211-8, L5212-8 L5212-16 et L5214-21,

Vu l'arrêté préfectoral n°144/2016 du 29 décembre 2016 portant modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN et notamment celles visées sous son article VII,

Considérant qu'en vertu des dispositions du II de l'article L.5214-21 du CGCT., la Communauté de communes du Pays Solesmois est substituée au sein du SIDEN-SIAN pour la compétence « Distribution d'Eau Destinée à la Consommation Humaine » aux communes de BEURAIN, BERMERAIN, CAPELLE, ESCARMAIN, HAUSSY, MONTRECOURT, ROMERIES, SAINT MARTIN SUR ECAILLON, SAINT PYTHON, SAULZOIR, SOLESMES, SOMMAING, VENDEGIES SUR ECAILLON, VERTAIN et VIESLY,

Considérant que la population totale connue au premier janvier 2014 que représente le territoire sur lequel la Communauté de communes du Pays Solesmois a transféré la compétence « Distribution d'Eau Destinée à la Consommation Humaine » nécessite la désignation d'un délégué chargé de la représenter au sein du Comité du SIDEN-SIAN au titre de cette compétence « Distribution d'Eau Destinée à la Consommation Humaine ».

Envoyé en préfecture le 13/04/2017

Reçu en préfecture le 13/04/2017

Affiché le

SLOW

ID : 059-245901038-20170405-2017_29-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire désigne à l'unanimité M. Philippe PAYEN pour représenter la Communauté de communes du Pays Solesmois au sein du comité du SIDEN-SIAN au titre de la Compétence « Distribution d'Eau Destinée à la Consommation Humaine ».

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 13/04/17*

Le Président,



Georges FLAMENGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 5 avril 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 29 mars 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelynne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, M. Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIK, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Titulaires absents avant donnés pouvoir : M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Éric POLAERT donne pouvoir à M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Odile DUWEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Jean-Claude MAHY donne pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Marc GUILLEZ, M. Samuel DECAUX, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.30

**PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS SOLESMOIS (CCPS) AUX DIVERSES INSTANCES DE LA SAEML
« OPERATEUR REGIONAL DE REHABILITATION ÉNERGETIQUE DU LOGEMENT »
(ORREL)**

Préambule :

Par délibération 2015.61 du 23 Septembre 2015, le Conseil communautaire de la CCPS a approuvé l'adhésion de la CCPS au capital social de la Société Anonyme d'Économie Mixte (SEAM), dite anciennement « 100.000 logement », appelée désormais SAEML ORREL.

Par délibération 2016.44 du 18 mai 2016, le Conseil communautaire de la CCPS a désigné Julie ALBAR, en sa qualité de technicienne et responsable du Pôle Urbanisme et Environnement, pour représenter l'établissement public au Comité technique et de gestion des risques de l'ORREL.

Mme ALBAR ayant quitté ses fonctions au 31 décembre 2016, il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein du Comité technique et de gestion des risques et ce, par Mme Christine VENDEVILLE nouvellement nommée au poste de responsable du Pôle Urbanisme et Environnement.

L'ORREL sollicite également la désignation d'un représentant aux Assemblées générales et à l'Assemblée spéciale.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire désigne à l'unanimité :

- ***Mme Christine VENDEVILLE pour représenter la Communauté de communes du Pays Solesmois au Comité technique et de gestion des risques ;***
- ***M. Julien PLICHON pour représenter la CCPS aux Assemblées générales ;***
- ***M. Didier ESCARTIN pour représenter la CCPS à l'Assemblée spéciale.***

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 13/04/17

Le Président,



Georges FLAMENGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 5 avril 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 29 mars 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, M. Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Titulaires absents avant donnés pouvoir : M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Éric POLAERT donne pouvoir à M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Odile DUWEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Jean-Claude MAHY donne pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Marc GUILLEZ, M. Samuel DECAUX, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.31

PORTANT MODIFICATION STATUTAIRE EN VUE DU TRANSFERT DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS)

Préambule :

Le siège communautaire est actuellement situé au 9 bis rue Jules Guesde à Solesmes (59730), celui-ci sera transféré à la zone d'activité économique du Pigeon Blanc, Voyette de Vertain à SOLESMES (59730).

Vu la délibération de la Communauté de Commune du Pays Solesmois du 7 avril 2010 relative au transfert du siège de la CCPS au 9 bis rue Jules Guesde à Solesmes,

Vu l'arrêté préfectoral 153/2010 du 13 septembre 2010 portant modification statutaire de la CCPS, dont l'article 1er dispose que « l'Article 3 des statuts de la communauté de communes du Pays Solesmois est modifié comme suit : le siège de la communauté de communes du Pays Solesmois est fixé au 9 bis, rue Jules Guesde à Solesmes »,

Vu l'arrêté préfectoral 144/2016 du 29 décembre 2016 portant modifications statutaires de la CCPS (refonte des statuts),

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays Solesmois modifiés en annexe,

Considérant que le changement d'adresse du siège communautaire nécessite une modification statutaire, celle-ci est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes du Pays Solesmois prévue à l'article 5211-5 II, et que ceux-ci disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération aux maires, au-delà de ce délai et sans avis des conseils municipaux, leur avis sera réputé favorable,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide par la répartition des voix suivante : 1 abstention et 30 voix « pour » :

- **de modifier l'article 4 des statuts de la Communauté de communes du Pays Solesmois en remplaçant « au : 9 bis, rue Jules Guesde 59730 SOLESMES » par « à la : Zone d'Activité Économique du pigeon blanc, Voyette de Vertain 59730 SOLESMES » ;**
- **d'approuver la modification statutaire transférant le siège de la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;**
- **de charger le Président de notifier la présente délibération aux maires des quinze communes aux fins d'adoption par les conseils municipaux de délibération concordantes ;**
- **d'autoriser le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.**

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 13/04/17*

Le Président,



Georges FLAMENGT
Georges FLAMENGT

Official stamp: COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 5 avril 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES

Convocation du 29 mars 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, M. Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNAK, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Éric POLAERT donne pouvoir à M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Odile DUWEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Jean-Claude MAHY donne pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Marc GUILLEZ, M. Samuel DECAUX, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.32

PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS) ET LES COMMUNES DE SAINT-PYTHON, SAULZOIR, SOLESMES ET VENDEGIES-SUR-ÉCAILLON

Préambule :

Afin de mettre en œuvre les prescriptions des diagnostics de bâtiments publics communaux et communautaires proposés et financés par le Pays du Cambrésis, la CCPS et les communes de Saint-Martin-sur-Écaillon, Saint-Python, Saulzoir, Solesmes et Vendegies-sur-Écaillon souhaitent lancer des marchés publics de travaux destinés à l'isolation thermique de bâtiments publics aux normes « Bâtiment Basse Consommation » sur le territoire du Pays Solesmois. Opérations pouvant être financées à 50% par le fonds régional d'application de la troisième révolution industrielle (FRATRI).

Les diagnostics susmentionnés ne permettent pas en l'état de rédiger des cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) des différents marchés publics de travaux d'isolation, qui seront lancés par les communes susmentionnées et la CCPS. Il est donc nécessaire que les différents pouvoirs adjudicateurs fassent appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Or le FRATRI ne finançant que la partie travaux, l'AMO devra être financée en totalité par les pouvoirs adjudicateurs.

Afin de réduire le coût de l'AMO, les différents pouvoirs adjudicateurs souhaitent lancer un groupement de commandes, par le biais d'une convention annexée à la présente, visant à passer un marché public de prestations intellectuelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de cahiers des charges et le suivi de marchés publics de travaux destinés à l'isolation thermique de leurs bâtiments publics aux normes « Bâtiment Basse Consommation » sur le territoire du Pays Solesmois. Autrement-dit, l'AMO aura pour objectif la rédaction des CCTP pour les pouvoirs adjudicateurs participant au groupement de commande et assurera le suivi de l'exécution du CCTP afin de garantir des travaux conformes aux diagnostics proposés et financés par le Pays du Cambrésis.

Le marché public de prestations intellectuelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de cahiers des charges et le suivi de marchés publics de travaux destinés à l'isolation thermique de leurs bâtiments publics aux normes « Bâtiment Basse Consommation » sur le territoire du Pays Solesmois sera

passé en procédure adaptée inférieur à 90k€ H.T. conformément aux articles 27 et 34 I-1°-a) du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Conformément à la convention constitutive du groupement de commande, chacun des différents pouvoirs adjudicateurs doit désigner par délibération un membre titulaire et un membre suppléant afin d'assister et d'évaluer les offres reçues suite à la procédure de mise en concurrence.

Vu le code général des collectivités territoriales, dont les articles 1414-1 et suivants,

Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 relative aux marchés publics disposant,

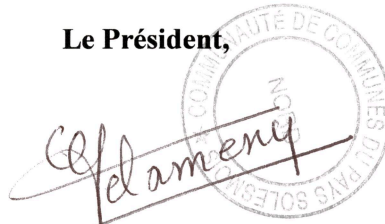
Vu la convention constitutive du groupement de commande entre la Communauté de communes du Pays Solesmois et les communes de Saint-Python, Saulzoir, Solesmes et Vendegies-sur-Ecaillon,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ***d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes du Pays Solesmois et les communes de Saint-Python, Saulzoir, Solesmes et Vendegies-sur-Ecaillon, et d'autoriser le Président à la signer, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;***
- ***de désigner M. Denis SEMAILLE en tant que membre titulaire et M. Gilbert GERNET en tant que membre suppléant afin de représenter la Communauté de communes du Pays Solesmois lors de l'évaluation des candidatures et des offres reçues suite à la procédure de mise en concurrence.***

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 13/05/17*

Le Président,

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "G. Flamengt". The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS" around the perimeter and "M. C." in the center.

Georges FLAMENGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 5 avril 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 29 mars 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelynne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, M. Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Éric POLAERT donne pouvoir à M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Odile DUWEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Jean-Claude MAHY donne pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Marc GUILLEZ, M. Samuel DECAUX, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.33

PORTANT ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS) A NORD TOURISME

Préambule :

L'Agence de Développement et de Réservation Touristique (ARDT) du Nord assure la promotion, le développement et la commercialisation de l'offre touristique départementale, et recherche constamment des synergies nouvelles avec les acteurs touristiques des différents territoires.

Associée au Conseil Départemental du Nord, l'ARDT met en œuvre la politique touristique départementale en partenariat avec les acteurs régionaux et territoriaux.

La cotisation annuelle qui s'élève à 100 € tient compte :

- de l'accompagnement et l'ingénierie ;
- la participation à deux journées thématiques sur la documentation touristique ;
- l'accès au service de diffusion de la documentation touristique auprès d'un réseau de plus de 240 professionnels du tourisme.

Il est rappelé que la CCPS exerce depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence « Promotion du tourisme » dont la gestion est déléguée à l'Office du Tourisme du Cambrésis par le biais d'une convention.

Vu l'arrêté préfectoral 144/2016 du 29 décembre 2016 portant modifications statutaires de la CCPS (refonte des statuts),

Vu la délibération 2016.62 du 28 septembre 2016 portant mise en conformité des compétences avec les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République de la Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS),

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire valide à l'unanimité l'adhésion de la CCPS à Nord Tourisme et autorise le président à signer tout document afférant à ce dossier.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 13/04/17

Le Président,

Georges FLAMENGT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 5 avril 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES

Convocation du 29 mars 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, , Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIK, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Éric POLAERT donne pouvoir à M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Odile DUWEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Jean-Claude MAHY donne pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Marc GUILLEZ, M. Samuel DECAUX, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.34

PORTANT CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET NATIONAL DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Préambule :

Le Ministère du Logement et de l'Habitat Durable lance un appel à candidature 2017 intitulé « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » visant à récompenser les territoires exemplaires en matière d'élaboration de PLUi. Cet appel à projet se concrétisera par un soutien à la fois technique et financier apporté aux lauréats, ainsi qu'une valorisation de leurs travaux. Deux catégories distinguent les démarches d'élaboration en cours des démarches abouties.

La candidature doit s'inscrire dans une des deux sous-catégories proposées par l'appel à candidature : soit au titre de la « Revitalisation urbaine », soit dans le cadre d'un PLUi « favorisant une offre de logements adaptée aux besoins exprimés à l'échelle du territoire ».

Il est proposé au Conseil communautaire de porter la candidature de la CCPS dans la catégorie « Démarches abouties », dans la sous-catégorie relative à l'offre de logements. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 avril 2017.

Considérant que la Communauté de Communes du Pays Solesmois a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal le 28 septembre 2016 et envisage son adoption dans les prochains mois, elle réunit les conditions pour y répondre dans la catégorie des démarches d'élaboration de PLUi abouties. Cette catégorie vise à accompagner la valorisation des travaux réalisés et à participer au Club PLUi mis en place par la DHUP dans le but de partager les savoir-faire et de faire progresser les pratiques. Les lauréats pourront par ailleurs bénéficier d'aides financières pour les actions de communication de valorisation des travaux de la collectivité.

Considérant que le PLUi de la CCPS sera le premier du genre dans le département du Nord,

Considérant l'empreinte Habitat au sein du Programme de Développement et d'Aménagement Durable (PADD) du PLUi, et du Programme d'Orientation et d'Action Habitat, traduisant la volonté du territoire d'assurer une production de logements de manière équilibrée répondant aux besoins des populations, de requalifier le parc existant tout en favorisant le renouvellement urbain, d'améliorer les conditions des ménages du parc privé ancien dégradé ou encore d'anticiper les évolutions du marché,

Vu la délibération 2016.61 portant arrêt de projet plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et règlement local de publicité intercommunal (RLPi),

Envoyé en préfecture le 13/04/2017

Reçu en préfecture le 13/04/2017

Affiché le

SLOW

ID : 059-245901038-20170405-2017_34-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise à l'unanimité le président :

- à constituer un dossier de candidature pour le 15 avril 2017 ;
- à solliciter toute aide s'y rapportant ;
- à signer tout document y afférent.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 13/04/17

Le Président,

Georges FLAMENGT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 5 avril 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 29 mars 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, M. Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Eric POLAERT donne pouvoir à M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Odile DUWEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Jean-Claude MAHY donne pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Marc GUILLEZ, M. Samuel DECAUX, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.35

APPROUVANT LA PARTICIPATION FINANCIERE A CAMBRESIS EMPLOI ET LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2017-2020 ENTRE CAMBRESIS EMPLOI ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS)

Préambule :

Pour aider à l'insertion sociale et professionnelle des administrés sur le territoire Pays Solesmois en recherche d'emploi ont été créés :

- le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Cambrésis en 2003,
- la Maison de l'emploi en Cambrésis fin 2005,
- la Plateforme territoriale pour l'avenir et l'emploi des jeunes du Cambrésis fin 2012.

Par la volonté de la Région Hauts de France, principal financeur, cette dernière a évolué récemment pour devenir la plateforme Proch'emploi du Cambrésis.

La Communauté de Communes du Pays Solesmois participe financièrement à Cambrésis Emploi.

L'association Cambrésis Emploi et la Communauté de Communes du Pays Solesmois ont décidé de mettre en place une convention d'objectifs sur une période de quatre ans afin de permettre une meilleure visibilité des actions à mettre en œuvre en lien, notamment, avec les grands projets à venir du territoire. Cette dernière est cohérente avec la circulaire du Premier Ministre du 29 septembre 2015, qui invite les collectivités à mettre en place des conventions de façon pluriannuelle avec les associations territoriales

Cette convention s'applique au territoire couvert par la Communauté de Communes du Pays Solesmois.

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2020 entre Cambrésis Emploi et la Communauté de communes du Pays Solesmois, en annexe,

Considérant la nécessité de lutter contre le chômage sur le territoire du Pays Solesmois,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2020 jointe en annexe ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 28/06/17

Le Président,

Georges FLAMENGT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 5 avril 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES

Convocation du 29 mars 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, , Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Titulaires absents avant donnés pouvoir : M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Éric POLAERT donne pouvoir à M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Odile DUWEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Jean-Claude MAHY donne pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Marc GUILLEZ, M. Samuel DECAUX, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.36

PRECISANT LES OBJECTIFS ET LES MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE POUR LE PROJET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS) DE ZONE D'ACTIVITES ÉCONOMIQUES (ZAE) SUR LA COMMUNE DE SAINT PYTHON (59730)

Préambule :

La CCPS (14 736 habitants – 15 communes) dispose de deux zones d'activités économiques :

- l'une d'environ 10 hectares, située sur la commune de Solesmes dénommée la ZAE du Pigeon Blanc, arrivant aujourd'hui à saturation ;
- l'autre dénommée ZAE du Bois d'En Haut, d'environ 5 hectares et située sur la commune de Saint Python.

Pour répondre aux futurs besoins et demandes d'implantation d'entreprises, la CCPS envisage la création d'une nouvelle zone d'activité contiguë à cette dernière. Cette future zone d'activité économique, d'une surface d'environ 10 hectares est classée en zone urbanisable et prévue au Plan Local d'Urbanisme intercommunale (PLUi) et au Plan d'Aménagement de Développement Durable (PADD). Ce secteur, destiné à accueillir la zone d'activité économique, s'inscrit dans un domaine agricole. L'enjeu est de compléter et diversifier l'offre encore disponible pour l'accueil des entreprises à moyen terme. Une réflexion sera également menée sur la pertinence du périmètre de la zone en ce qui concerne l'opportunité d'intégrer et de réhabiliter la zone existante de 5 hectares dans le périmètre d'ensemble du projet

La procédure envisagée pour la réalisation du projet est la procédure de Zone d'Aménagement Concertée (ZAC). Afin de définir les conditions de réalisation du projet, la CCPS va confier après consultation, un marché public d'études urbaine, paysagère, d'infrastructures et techniques, ainsi qu'un marché d'étude environnementales. Ce programme d'études a pour objectif de permettre à la CCPS de mener les études et les procédures permettant la création d'une Zone d'Aménagement Concertée.

La CCPS souhaite engager la concertation sur les objectifs poursuivis par le projet exposés ci-dessus et délibérer sur les modalités d'une concertation associant, pour l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme, les modalités de la concertation sont librement définies par l'organe délibérant de la collectivité. Le président propose donc que cette concertation s'établisse selon les modalités ci-dessous :

- mise à disposition d'un dossier et d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles en mairie de Saint Python et au siège de la communauté de Communes. Ce registre sera consultable aux heures d'ouverture habituelles de la mairie et du siège de la Communauté de Communes ;
- tenue d'une réunion publique à Saint Python permettant le débat entre la ville, les habitants, les associations locales et toutes personnes concernées.

La présente concertation sera portée à la connaissance du public par affiche en mairie et au siège de la CCPS et par avis dans un journal local précisant les dates et lieux de la concertation, de la réunion publique et de mise à disposition du public.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement et d'engager la concertation préalable à ce projet d'aménagement selon les modalités préalablement définies.

Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L5214-16-I,

Vu le code de l'urbanisme, dont l'article L300-2,

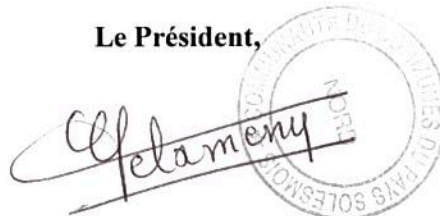
Considérant les éléments présentés ci-dessus, dont les objectifs poursuivis dans le cadre de l'opération d'aménagement et les modalités de concertation,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ***d'approuver les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement de la Zone à Vocation économique ;***
- ***d'engager la concertation préalable à ce projet d'aménagement selon les modalités suivantes :***
 - ***mise à disposition d'un dossier et d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles en mairie. Ce registre sera consultable aux heures d'ouverture habituelles de la mairie de Saint Python et au siège de la Communauté de Communes***
 - ***tenue d'une réunion publique à Saint Python permettant le débat entre la ville, les habitants, les associations locales et toutes personnes concernées.***
- ***de charger Monsieur le Président de mener la concertation,***
- ***de préciser que la concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration de l'opération d'aménagement avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.***

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 13/04/17*

Le Président,

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "G. Flamengt". To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS" around the perimeter and "130417" in the center.

Georges FLAMENGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 5 avril 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 29 mars 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, , Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Éric POLAERT donne pouvoir à M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Odile DUWEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Jean-Claude MAHY donne pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Marc GUILLEZ, M. Samuel DECAUX, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.37

PORTANT APPROBATION DES HORAIRES DES DECHETTERIES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS)

Préambule :

La CCPS, au titre de la compétence obligatoire prévue à l'article L2224-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), c'est-à-dire la collecte et le traitement des déchets des ménages, gère en régie directe deux déchetteries, l'une située à Solesmes, la seconde à Bermerain.

Leurs horaires d'ouvertures et de fermetures sont prévus à l'annexe 1 du règlement des déchetteries.

Considérant la nécessité de définir des horaires de basses et de haute saison,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité les horaires suivants :

- **Annexe 1 au Règlement intérieur des déchetteries intercommunales situées à Solesmes (ZAE Voyette de Vertain) et à Bermerain (rue Tordoir) : HORAIRES D'OUVERTURE**
- **RAPPEL : En dehors des jours fériés et des périodes programmées et annoncées par voie de presse, les déchetteries sont ouvertes selon les horaires ci-dessous :**
- ▶ **HAUTE SAISON (A PARTIR DU 1^{ER} LUNDI DU MOIS D'AVRIL)**

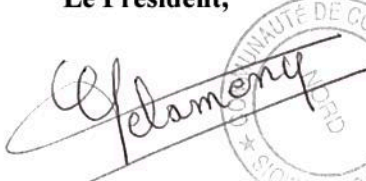

	Déchèterie de Solesmes		Déchèterie de Bermerain	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	8h30-12h	13h30 – 18h	FERME	13h30 – 18h
Mardi	FERME		FERME	13h30 – 18h
Mercredi	8h30-12h	13h30 – 18h	8h30-12h	13h30 – 18h
Jeudi	8h30-12h	13h30 – 18h	FERME	FERME
Vendredi	8h30-12h	13h30 – 18h	FERME	13h30 – 18h
Samedi	8h30-12h	13h30 – 18h	8h30-12h	13h30 – 18h
Dimanche	9h-12h	FERME	FERME	

► **BASSE SAISON (A PARTIR DU 1^{ER} LUNDI DU MOIS D'OCTOBRE)**

	Déchetterie de Solesmes		Déchetterie de Bermerain	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
lundi	8h30-12h	14h – 17h	FERME	14h – 17h
mardi	FERME		FERME	14h – 17h
mercredi	8h30-12h	14h – 17h	8h30-12h	14h – 17h
jeudi	8h30-12h	14h – 17h	FERME	
vendredi	8h30-12h	14h – 17h	FERME	14h – 17h
samedi	8h30-12h	13h30 – 17h	8h30-12h	13h30 – 17h
dimanche	FERME		FERME	

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 13/04/17*

Le Président,



Georges FLAMENGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 5 avril 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 29 mars 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelynne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, , Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Titulaires absents avant donnés pouvoir : M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Éric POLAERT donne pouvoir à M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Odile DUWEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Jean-Claude MAHY donne pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Marc GUILLEZ, M. Samuel DECAUX, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.38

PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET EXTENSION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE

Préambule :

À la création de la Communauté de communes du Pays Solesmois (CCPS), les élus ont souhaité créer un dynamisme culturelle sur le Pays Solesmois en transférant le conservatoire de musique et de danse de la commune de Solesmes à l'échelon intercommunal. En vertu du code général des collectivités territoriales, le transfert du conservatoire de la commune de Solesmes à la CCPS a entraîné le transfert des droits, responsabilités et charges y afférents.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des usagers du conservatoire et de se conformer aux normes en vigueur pour la pratique de la danse, la CCPS souhaite réhabiliter et étendre le conservatoire intercommunal selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses envisagées (Montant H.T.)		Recettes envisagées (Montants H.T.)	
Voiries réseaux divers	31.320 €	État DETR – 20,5%	210.610 €
Espaces verts	18.550 €	État DSIL – 20,5%	210.610 €
Gros œuvre	194.186 €	Région-ADEME (FRATRI) 10%	101.525 €
Charpente-couverture-bardage	138.450 €	Département du Nord (PTS) – 29%	300.000 €
Menuiseries	107.315 €	CCPS – 20%	205.686 €
Cloisons-Placards	62.291 €		
Peinture-Revêtement sol	49.200 €		
Chauffage	50.600 €		
Ventilation	52.668 €		
Plomberie	36.350 €		
Serrurerie	5.500 €		
Électricité	32.000 €		
Extension salle de danse	250.000 €		
TOTAL	1.028.430 €	TOTAL	1.028.430 €

Considérant qu'en application de l'article L5211-5-III du code général des collectivités territoriales, « le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert [...] » ;

Considérant que l'article L1321-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence » ;

Considérant qu'en vertu de l'article 12 de ses statuts, figure au nombre des compétences optionnelles de la Communauté de communes la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » composée notamment de la création, entretien et gestion du Conservatoire intercommunal de Musique et de Danse,

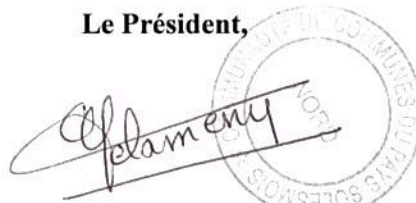
Considérant la nécessité de procéder à la réhabilitation et l'extension du bâtiment du Conservatoire intercommunal de Musique et de Danse, afin de se conformer aux normes en vigueur,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise à l'unanimité le président :

- **à constituer un dossier de demande de subvention au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) ;**
- **à signer tout document y afférent.**

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 13/04/17*

Le Président,



Georges FLAMENGT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 5 avril 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES

Convocation du 29 mars 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, M. Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Éric POLAERT donne pouvoir à M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Odile DUWEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Jean-Claude MAHY donne pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Marc GUILLEZ, M. Samuel DECAUX, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.39

PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET EXTENSION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE

Préambule :

À la création de la Communauté de communes du Pays Solesmois (CCPS), les élus ont souhaité créer un dynamisme culturelle sur le Pays Solesmois en transférant le conservatoire de musique et de danse de la commune de Solesmes à l'échelon intercommunal. En vertu du code général des collectivités territoriales, le transfert du conservatoire de la commune de Solesmes à la CCPS a entraîné le transfert des droits, responsabilités et charges y afférents.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des usagers du conservatoire et de se conformer aux normes en vigueur pour la pratique de la danse, la CCPS souhaite réhabiliter et étendre le conservatoire intercommunal selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses envisagées (Montant H.T.)		Recettes envisagées (Montants H.T.)	
Voiries réseaux divers	31.320 €	État DETR – 20,5%	210.610 €
Espaces verts	18.550 €	État DSIL – 20,5%	210.610 €
Gros œuvre	194.186 €	Région-ADEME (FRATRI) 10%	101.525 €
Charpente-couverture-bardage	138.450 €	Département du Nord (PTS) – 29%	300.000 €
Menuiseries	107.315 €	CCPS – 20%	205.686 €
Cloisons-Placards	62.291 €		
Peinture-Revêtement sol	49.200 €		
Chauffage	50.600 €		
Ventilation	52.668 €		
Plomberie	36.350 €		
Serrurerie	5.500 €		
Électricité	32.000 €		
Extension salle de danse	250.000 €		
TOTAL	1.028.430 €	TOTAL	1.028.430 €

Considérant qu'en application de l'article L5211-5-III du code général des collectivités territoriales, « le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert [...] » ;

Considérant que l'article L1321-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence » ;

Considérant qu'en vertu de l'article 12 de ses statuts, figure au nombre des compétences optionnelles de la Communauté de communes la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » composée notamment de la création, entretien et gestion du Conservatoire intercommunal de Musique et de Danse,

Considérant la nécessité de procéder à la réhabilitation et l'extension du bâtiment du Conservatoire intercommunal de Musique et de Danse, afin de se conformer aux normes en vigueur,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise à l'unanimité le président :

- **à constituer un dossier de demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ;**
- **à signer tout document y afférent.**

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 13/04/17*

Le Président,



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "G. Flamengt". Overlaid on the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS" around the perimeter and "NORD" in the center.

Georges FLAMENGT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 5 avril 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES

Convocation du 29 mars 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelynne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, M. Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNAK, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Éric POLAERT donne pouvoir à M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Odile DUWEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Jean-Claude MAHY donne pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Marc GUILLEZ, M. Samuel DECAUX, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.40

PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS REGIONAL D'AMPLIFICATION DE LA TROISIEME REVOLUTION INDUSTRIELLE (FRATRI) AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX D'ISOLATION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE AUX NORMES LABEL BATIMENT BASSE CONSOMMATION (BBC) RENOVATION

Préambule :

Suite au diagnostic réalisé par Trans Énergie et financé par le Pays du Cambrésis, sur le Conservatoire intercommunal de Musique et de Danse situé à Solesmes, ci-après « le Conservatoire », la Communauté de communes du Pays Solesmois souhaite engager des travaux d'isolation du bâtiment public conformément aux actions prescrites par ledit diagnostic dans son programme 03, à savoir :

- Remplacement des menuiseries existantes par des menuiseries 4/20/4 – Argon à isolation renforcées et à coupure des ponts thermiques pour un montant estimé de 52.354 € H.T. ;
- Isolation par l'extérieur du bâtiment pour un coût estimé 83.959 € H.T. ;
- Réfection de l'isolation de la toiture terrasse, des parois sur locaux non chauffés et des planchers hauts des caves et du vide sanitaire ainsi que le remplacement des tubes fluo-compacts 36W par des tubes LED 22W pour un montant estimatif de 66.738 € H.T.

Soit un coût total estimatif des travaux d'isolation de 203.051€ H.T., pour une économie d'énergie annuelle de 40%, une diminution des émissions de GES de 41% pour un temps de retour sur investissement de 63 ans selon la modélisation réglementaire (plancher). La modélisation théorique (plafond) prévoit une économie d'énergie annuelle de 70%, une diminution des émissions de GES de 78% pour un temps de retour sur investissement de 39 ans.

Les actions prescrites par Trans Énergie ont pour but d'obtenir un bâtiment répondant aux conditions du label BBC rénovation. Label BBC rénovation exigé pour l'obtention de l'aide financière FRATRI, mise en place conjointement par l'ADEME et la Région des Hauts de France.

Les actions du programme s'inscrivent dans la priorité n°2 du programme FRATRI, à savoir « Développer des bâtiments performants et/ou producteurs d'énergie », dont le but est de mobiliser les acteurs publics dans la réhabilitation de qualité énergétique et environnementale de leur patrimoine ainsi que dans la mise en place d'opérateurs et d'outils locaux visant à la massification de la rénovation énergétique.

À ce titre, le plan de financement des travaux d'isolation du conservatoire communautaire est le suivant :

Dépenses envisagées (Montant H.T.)		Recettes envisagées (Montant H.T.)	
Remplacement des menuiseries existantes par des menuiseries 4/20/4 – Argon à isolation renforcées et à coupure des ponts thermiques	52.354 €	CCPS – 50%	101.525,50€
Isolation par l'extérieur du bâtiment	83.959 €	FRATRI – 50%	101.525,50€
Réfection de l'isolation de la toiture terrasse, des parois sur locaux non chauffés et des planchers hauts des caves et du vide sanitaire ainsi que le remplacement des tubes fluo-compactes 36W par des tubes LED 22W	66.738 €		
TOTAL	203.051€	TOTAL	203.051 €

Considérant la nécessité de réhabiliter le bâtiment du Conservatoire intercommunal de Musique et de Danse, et par conséquent de l'isoler conformément aux normes du label BBC rénovation afin de réaliser des économies d'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre du bâtiment,

Considérant que l'obtention du label BBC rénovation est une condition pour obtenir le financement FRATRI,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise à l'unanimité le président :

- à constituer un dossier de demande d'aide financière du Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (FRATRI) ;
- à signer tout document y afférent.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 13/04/17

Le Président,

Georges FLAMENGT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 5 avril 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES

Convocation du 29 mars 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, , Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIAC, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Éric POLAERT donne pouvoir à M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Odile DUWEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Jean-Claude MAHY donne pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Marc GUILLEZ, M. Samuel DECAUX, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.41

PORTANT CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS EN LIEN AVEC L'INCLUSION NUMÉRIQUE PROPOSÉ PAR LA MUTUELLE SOCIALE AGRICOLE (MSA) DU NORD-PAS-DE-CALAIS

Contexte :

Face aux évolutions de la société et aux exigences des pouvoirs publics, la MSA du Nord-Pas-de-Calais s'engage en développant une offre numérique en faveur de ses adhérents (dématérialisation des démarches administratives, bornes internet en libre-service, etc.).

Le développement de cette offre numérique doit assurer une équité et une égalité d'accès aux droits à tous en se concentrant sur les publics ayant le plus besoin d'être accompagnés.

L'objectif de la MSA du Nord-Pas-de-Calais est de rendre accessible le numérique sur les territoires ruraux. Elle souhaite accompagner les acteurs des territoires ruraux dans la mise en œuvre d'actions, de projets répondant à cette volonté d'inclusion numérique pour tous.

○ Objectifs de l'appel à candidature

Les projets doivent permettre :

- De rendre le numérique accessible à tous en améliorant les conditions d'accès aux outils informatiques et en facilitant l'acquisition de compétences des populations les plus en difficulté ;
- De faciliter l'accès aux droits et à l'information.

○ Projets et publics concernés

L'appel à candidature soutient l'innovation d'actions, de projets répondant aux besoins des habitants des territoires ruraux en matière d'inclusion numérique.

Les actions et projets retenus devront :

- Faciliter l'accès au numérique ;
- Former à l'usage du numérique et des différents services : utilisation de l'outil informatique, des logiciels, création et utilisation des mails, démarche en ligne, etc. ;
- Favoriser les liens sociaux et intergénérationnels : ateliers d'entraide, de transmission de savoirs / savoir-faire, etc. ;
- Rompre l'isolement par le biais de l'animation du milieu rural : ateliers, rencontres, forum, etc. ;

Les actions doivent s'adresser à tous les habitants des territoires ruraux : jeunes, familles, population en difficultés socio-économiques, personnes en situation de handicap, personnes âgées.

Considérant que les actions proposées par la maison intercommunale des services à la population sont éligibles à l'appel à projets en lien avec l'inclusion numérique,

Envoyé en préfecture le 13/04/2017

Reçu en préfecture le 13/04/2017

Affiché le

SLOW

ID : 059-245901038-20170405-2017__41-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité cette demande de candidature d'appel à projets auprès de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) du Nord- Pas-de-Calais et autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté
de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 13/04/17

Le Président,



Georges FLAMENGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Séance du 5 avril 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

Convocation du 29 mars 2017

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Julien PLICHON, M. Henri SOUMILLON, M. M. Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Caroline MESSIEN donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Éric POLAERT donne pouvoir à M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Odile DUWEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMEITER, M. Jean-Claude MAHY donne pouvoir à M. Guy BESIN

Titulaire absent : M. Marc GUILLEZ, M. Samuel DECAUX, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

Secrétaire de séance : M. Julien PLICHON

DELIBERATION 2017.42

PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE À TRÈS HAUT DÉBIT DU NORD PAS-DE-CALAIS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS)

Préambule :

Lors du Conseil Communautaire du 28 septembre 2016, la CCPS a pris la compétence « Réseaux et Services Locaux de Communication Électroniques » afin de poursuivre la mise en œuvre du déploiement de la Fibre par le Syndicat Mixte « La Fibre Numérique 59 62 ».

Elle s'est également engagée à participer au financement du Très Haut Débit à hauteur de 20 % du coût de l'opération (montant initialement prévue de 168 € par prise raccordable).

Dans le cadre de la délégation de service public relative au financement, à la conception, à la construction et à l'exploitation du réseau de communications électroniques, il apparaît d'ores et déjà que le coût public du projet, et donc le reste à la charge des collectivités sera réduit par rapport à ce qui avait initialement été engagé, s'établissant au plus à 68 euros par prise raccordable.

L'ensemble des éléments pouvant concourir à fixer le montant définitif de la participation ne sont pas encore connus à cette date (montant de la subvention accordée par l'État).

Dans ces conditions, il est nécessaire de fixer les conditions de calcul et de versement de la participation publique de l'EPCI à la Fibre Numérique 59 62 et de fixer les engagements réciproques de chaque partie à travers une convention.

Vu le code général des collectivités territoriales dont les articles L1425-1, L. 5211-17 et L5214-27 ;

Vu la délibération 2016.93 relative au transfert de la compétence optionnelle « Réseaux et Services Locaux de Communications Électroniques » à la Communauté de communes du Pays Solesmois,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 1994 modifié portant création d'une Communauté de Communes dénommée « Communauté de Communes du Pays Solesmois »,

Vu l'arrêté préfectoral n°202/2008 portant extension de compétences de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu la convention relative au déploiement du Réseau d'Initiative Publique à Très Haut Débit sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois en annexe,

Considérant la nécessité de garantir l'aménagement numérique du territoire solesmois et de permettre aux particuliers, entreprises et établissements publics d'accéder au Très Haut Débit ;

Considérant que le transfert d'une compétence à la Communauté de Communes du Pays Solesmois suppose, conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du CGCT, une délibération du conseil communautaire, la consultation de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres et un arrêté préfectoral constatant le transfert de ladite compétence ;

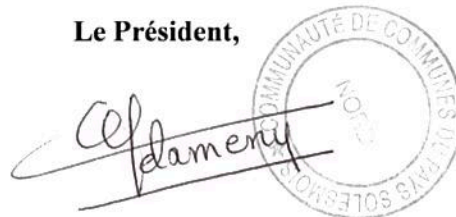
Considérant que, pour que le transfert de compétences soit acté par le Préfet, la délibération du conseil communautaire proposant la modification doit être approuvée par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population, cette majorité devant en outre comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée ;

Considérant que dans l'hypothèse où il serait considéré que l'adhésion à un syndicat mixte soit un mode d'exercice rationalisé et pertinent de la compétence, la CCPS doit être autorisé par ses communes membres, selon les règles de majorité qualifiée précitées, à adhérer à ce syndicat mixte ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer la convention relative au déploiement du Réseau d'Initiative Publique à Très Haut Débit sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois et tout document s'y référant.

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
et de la publication le 13/04/17*

Le Président,



Georges FLAMENGT